

Fière

de son histoire

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-DAMASE

NOUVEAU MODULE DE JEU

Page 12

PLUS

**CONSOMMATION DE
L'EAU POTABLE**

Page 9

FÊTE FAMILIALE

Page 13



SAINT-DAMASE



Sébastien Beauregard
Représentant commercial indépendant
des produits de marque Pioneer
Cell. : 450 501-0185
sebastien.beauregard@plantpioneer.com

Daniel Beauregard
Cell. : 450 278-0853
daniel.beauregard17@gmail.com

250 rang d'Argenteuil
Saint-Damase, QC J0H 1J0
Agri-Beauregard Inc



Rénovation FR
DE PORTES ET FENÊTRES

Francis Roy, propriétaire

Fabrication & vente de portes
et fenêtres de qualité

234, Rg Saint-Louis, St-Damase
Permis RBQ : 8102-8326-00
Fax : 450 797-8958 **450-797-3950**



Depuis 1968

CHOQUETTE
TRANSPORT INC.
St-Damase
450-797-2202

191 St-Laurent, St-Damase
Québec J0H 1J0
Fax: 450 797-1163
Email: jdctransport@cgocable.ca



OTOBOX Ghislain Loiselle
Propriétaire

Garage J.D. Brodeur Inc.
208, rue Principale
St-Damase, Qc J0H 1J0
Tél. : 450 797-3388 / Téléc. : 450 797-2486
gjdbrodeur@hotmail.com

Alignement
Freins / Injection
Direction / Antirouille
Silencieux / Suspension
Air climatisé / Traction avant
Mise au point / Entretien préventif
Entretien remorque
Entretien camion lourd
Mécanique générale
Automobiles / Camions

www.autoproservice.com



Dépanneur Chez Vic
Station-service, casse-croûte, dépanneur

Marc Beauregard, prop.

26, Principale
St-Damase
Québec J0H 1J0
Tél. : 450 797-3980

Réfrigération
Climatisation St-Damase

RBQ : 5672-8959-01

Climatiseur mural
Thermopompe murale

NETTOYAGE D'UNITÉ MURALE

Estimation gratuite • Vente et installation • Réparation et entretien

Paul Darsigny Cell. : 450 223-0713



CONSTRUCTION LUC DESROCHERS
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

INDUSTRIEL - COMMERCIAL - RÉSIDENTIEL
450 278-2458
RBQ 8332-5167-06



Mécanique générale
Pneus · Freins
Suspension · Silencieux
4x4
Diagnostic Électronique

PATRICK HAMELIN
ÉRIC OUELLET

Tél. : 450 797-2261
garagepatetouellet@hotmail.com

GARAGE PAT ET OUELLET
42A, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0
(Anciennement Garage Claude Gauthier)



Esthétique Facial Épilation à la cire
Électrolyse Soins des pieds

Certificats-cadeaux disponibles

450 797-2162

197, rue Principale
Saint-Damase

Heures d'ouverture
Mardi au vendredi de 9 h à 20 h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire: Monsieur Alain Robert
maire@st-damase.qc.ca

Conseillers:

- #1 District électoral du Clocher: Monsieur Guy Leroux
- #2 District électoral des Parcs: Madame Ghislaine Lussier
- #3 District électoral de la Mairie: Monsieur Yves Monast
- #4 District électoral de la Montagne: Monsieur Gaétan Jodoin
- #5 District électoral des Horizons verts: Monsieur Yvon Laflamme
- #6 District électoral de la Yamaska: Monsieur Claude Gaucher

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

Finance – Administration: Ghislaine Lussier et Claude Gaucher

Urbanisme: Guy Leroux et Yves Monast

Personnel: Yvon Laflamme et Guy Leroux

Immobilisation et incendie: Gaétan Jodoin et Claude Gaucher

Eau: Yves Monast et Yvon Laflamme

Relations avec les citoyens et sécurité civile:

Ghislaine Lussier et Yvon Laflamme

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Selon le calendrier (voir site internet)

BUREAU MUNICIPAL

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341

Courriel: info@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi: de 8 h 30 à 12 h

SERVICE DES INCENDIES

URGENCE SEULEMENT 9-1-1

SERVICE DES PERMIS ET CERTIFICATS

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4004

Courriel: inspection@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Mercredi: 9 h à 16 h (fermé de 12 h à 13 h)

SERVICE DES LOISIRS

105, rue Sainte-Anne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4013

Courriel: loisir@st-damase.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

113, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4010

Courriel: biblio@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi: 17 h 30 à 19 h 30

Mardi: 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi: 13 h à 19 h 30

Jeudi: 16 h à 19 h 30

Samedi: 10 h à midi

Bonnes vacances et profitez de l'été!



Alain Robert, maire

AVIS AUX CITOYENS

COLLECTE DE SANG

Organisée par
FLEUR-AIMÉE CHOQUETTE

En collaboration avec



Conseil 3141



Saint-Damase

Lundi 12 août

SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB
155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase

SUR RENDEZ-VOUS

→ hema-quebec.qc.ca

→ 1 800 343-7264



**POUR PLUS D'INFORMATIONS
VOIR LES DÉTAILS
EN PAGE 11**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 2 juillet 2024 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est absent: monsieur Guy Leroux.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

R 2024-07-143

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

R 2024-07-144

1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2024-07-145

3. COMMISSION MUNICIPALE - DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES - CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-DAMASE NO 3141

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme "Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Damase no 3141" auprès de la Commission municipale du Québec pour fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'organisme comme étant à but non lucratif et qu'elle ne s'oppose pas à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer la Commission municipale du Québec à l'effet que la Municipalité de Saint-Damase n'a pas l'intention de s'opposer à la demande présentée par "Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Damase no 3141" pour les fins d'exemption de taxes foncières et reconnaît l'organisme comme étant à but non lucratif.

ADOPTÉE

R 2024-07-146

4. ADOPTION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024

Il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1er au 30 juin 2024, pour un montant total 821 994,25 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	363 409,40\$
Comptes payés durant le mois	124 614,36\$
Capital et intérêts sur emprunt	281 046,75\$
Salaire des employés/élus (22 à 25)	52 923,74\$
Total des comptes payés et à payer	821 994,25\$

Que ce bordereau portant le numéro 2024-07-146, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R 2024-07-147

5. VENTE DU CAMION CITERNE #610

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2024-03-46, adoptée le 5 mars 2024, la municipalité a procédé à la mise en vente du camion-citerne de marque Sterling, année 2003, via le Centre d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs pouvaient déposer une soumission jusqu'au 24 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la vente par le Centre d'acquisitions gouvernementales du camion-citerne Sterling, année 2003, au prix de vente de 37 700 \$.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2024-07-148

6. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS POUR LA SAISON 2024-2025, 2025-2026 AVEC OPTION D'UNE SAISON 2026-2027

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le déneigement des trottoirs incluant le déglacage;

CONSIDÉRANT QUE deux entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les deux entrepreneurs ont déposé une soumission conforme et qu'elles se lisent comme suit:

Déneigement F. Jodoin Inc.	50 636.35 \$
taxes incluses incluant l'année d'option	
Jordan Turbide	77 796.62 \$
taxes incluses incluant l'année d'option	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la soumission de Déneigement F. Jodoin Inc. soit retenue pour le déneigement des trottoirs incluant le déglacage pour les saisons 2024-2025, 2025-2026, selon la soumission déposée.

QUE l'option A soit retenue pour la saison 2024-2025, au montant de 1 792.18 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

R 2024-07-149

7. GARANTIE PROLONGÉE F-250 - ACHAT - BARIL FORD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'achat d'un camion Ford, par sa résolution 2024-04-74, adoptée le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT la proposition de garantie prolongée en date du 22 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de la garantie prolongée au montant de 3 635 \$ plus taxes applicables.

QUE cette dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires suivants 23-042-40-724 pour 75% et 23-053-40-724 pour 25%.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R 2024-07-150

8. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES # CHI-20252027 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables; Hypochlorite de sodium; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre.

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règle-

ment numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium dont les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu par les conseillers présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long:

QUE la Municipalité de Saint-Damase confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de l'Hypochlorite de sodium pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027;

QUE la Municipalité de Saint-Damase confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Damase s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement à la date fixée en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le portail de l'UMQ;

QUE la Municipalité de Saint-Damase confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Damase s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Damase reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE

R 2024-07-151

9. DEMANDE D'INTERVENTION DU COURS D'EAU CORBIN, BRANCHE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande de nettoyage du cours d'eau Corbin, affluent A, par la résolution 2023-10-194, adoptée le 3 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'affluent A du cours d'eau Corbin se déverse dans la branche principale du cours d'eau Corbin et qu'il y a accumulation importante de sédiments empêchant l'écoulement de l'eau normalement;

CONSIDÉRANT QUE suite à une première inspection par la MRC de la branche principale du cours d'eau Corbin et pour poursuivre l'analyse du dossier, il y a lieu de procéder à une demande formelle auprès de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de transmettre une demande d'intervention du cours d'eau Corbin, branche principale à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

R 2024-07-152

10. DÉROGATION MINEURE - 125, RUE PRINCIPALE, LOT 3 262 408

Suite à la démolition de la propriété située au 125, rue Principale par un incendie, le nouveau propriétaire souhaite construire un immeuble résidentiel multifamilial de 5 logements.

La dérogation demandée a pour effet de permettre :

- Une hauteur maximale de 11,34 m, représentant une dérogation de 3,34 m aux normes en vigueur, prescrites à la grille des usages et des normes de la zone 205-P;
- Une hauteur maximale de 3 étages, représentant une dérogation de 1 étage aux normes en vigueur, prescrites à la grille des usages et des normes de la zone 205-P;
- Qu'il n'y ait pas de distance ainsi que d'espace gazonné, entre l'aire de stationnement de la propriété visée et la propriété située au 115, rue Saint-Étienne, alors que l'article 9.5.1 prescrit qu'une « aire de stationnement accessoire à un usage résidentiel, comportant cinq cases et plus, doit respecter une distance minimale de 1 mètre par rapport à toute ligne de propriété » et que, « dans tous les cas, l'espace libre entre l'aire de stationnement et les lignes de propriété doit être gazonné »;
- Qu'il n'y ait pas de distance ainsi que d'espace gazonné, entre l'aire de stationnement de la propriété visée et la propriété située au 129, rue Principale, alors que l'article 9.5.1 prescrit qu'une « aire de stationnement accessoire à un usage résidentiel, comportant cinq cases et plus, doit respecter une distance minimale de 1 mètre par rapport à toute ligne de propriété » et que, « dans tous les cas, l'espace libre entre l'aire de stationnement et les lignes de propriété doit être gazonné »;
- Un espace gazonné de 0,70 m est proposé à proximité du trottoir qui longe la rue

Saint-Étienne, représentant une dérogation de 0,30 m aux normes en vigueur, prescrites à l'article 9.5.1;

Qu'il n'y ait pas la présence d'une haie ou d'une clôture entre l'espace de stationnement la propriété visée et la propriété située au 129, rue Principale, alors que l'article 9.5.6 prescrit que « Lorsqu'une aire de stationnement, comportant cinq cases ou plus, est adjacente à un terrain utilisé à des fins résidentielles, celle-ci doit être séparée de ce terrain par une clôture ou une haie dense d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre »;

- La construction d'un immeuble résidentiel avec deux portes-patio sur la façade du bâtiment, qui est bordé par la rue Principale, alors que l'article 14.3.4.3 prescrit que pour un immeuble construit dans une zone patrimoniale « Les portes-patio ne sont permises que sur le mur arrière »;
- Que la construction du projet soit complétée dans un délai de 12 mois suivant l'émission du permis de construction, tout en conservant les droits acquis d'implantation, alors que l'article 22.5.3 prescrit qu'une « construction dérogatoire protégée par droits acquis ne peut être remplacée que par une construction conforme. Toutefois, au niveau de l'implantation, la construction conserve son droit acquis sous réserve de respecter les conditions suivantes : a) le projet de remplacement doit être complété dans les 18 mois suivants la destruction ».

CONSIDÉRANT QUE le terrain présentait, avant la démolition, un immeuble résidentiel de quatre logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un immeuble de deux étages en façade de la rue Principale, ce qui s'apparente à la hauteur des immeubles avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la portion de l'immeuble, comportant trois étages, sera en retrait de la rue Principale et davantage visible par la rue Saint-Étienne;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur en mètre souhaitée est nécessaire afin de créer un

immeuble de cinq logements;

CONSIDÉRANT QUE le précédent immeuble résidentiel ne présentait aucun espace gazonné de 1 mètre en bordure de l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le précédent immeuble résidentiel ne présentait aucune haie ou clôture entre l'aire de stationnement et la propriété située au 129, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le projet offre des caractéristiques architecturales qui tendent à s'harmoniser avec les immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un besoin à répondre, quant à l'offre de logement au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL sera nécessaire de densifier le territoire, afin de répondre aux exigences des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

Le Comité consultatif d'urbanisme décide de faire une recommandation favorable au conseil municipal à la demande de dérogation mineure, en ce qui concerne les aspects visés par :

- La hauteur en mètre souhaitée;
- Le nombre d'étage proposé;
- La présence d'un espace gazonné de 0,70 m en bordure de la rue Saint-Étienne et l'absence d'espace gazonné de 1 m entre l'aire de stationnement et les propriétés limitrophes;
- L'absence d'une clôture ou d'une haie entre l'aire de stationnement et la propriété sise au 129, rue Principale;
- La prolongation des droits acquis sur une période de 12 mois, suivant l'obtention du permis de construction.
- Cependant, puisque le nouvel immeuble se trouvera dans une zone visée par les normes patrimoniales et puisqu'aucune propriété voisine présente de portes-patio en façade, les membres du comité recommandent toutefois de refuser la demande de dérogation mineure visée par l'article 14.3.4.3, qui consiste à permettre des portes-patios sur la façade principale de l'immeuble, qui est bordé par la rue Principale. Afin de pallier à

cette situation, les membres recommandent qu'en façade de la rue Principale ;

- des portes simples et vitrées soient installées, ou encore, des portes françaises doubles;
- d'ajouter deux fenêtres verticales en bordure de chaque porte donnant accès aux balcons, afin de s'harmoniser aux façades des immeubles voisins qui comportent tous plusieurs fenêtres en façade principale.
- Enfin, lors de cette séance madame Beaucage souligne que l'aménagement paysagé proposé dans la cour avant répond aux normes de l'article 12.6, qui exige la plantation de deux arbres pour tout terrain vacant sur lequel est prévue la construction d'un nouveau bâtiment principal. Toutefois, tel qu'indiqué dans les documents présentés, la variété d'arbres proposés aura à maturité une hauteur de 15 pi (4,57 m) et une largeur de 10 pi (3,04 m). Puisque le terrain visé se trouve à l'angle de la rue Principale et de la rue Saint-Étienne, les normes prescrites à l'article 12.3.6 concernant les triangles de visibilité s'appliquent et l'aménagement paysager en cour avant ne devrait donc pas excéder 90 cm de hauteur mesurée par rapport au niveau du centre de la rue. Par conséquent, puisqu'il est essentiel d'assurer que la circulation à l'angle de ces rues soit sécuritaire et puisqu'une voie d'accès à ce terrain est également envisagée par la rue Principale, les membres recommandent d'ajouter la dérogation suivante au dossier afin de permettre que :
- soit installé dans la cour avant de ce terrain uniquement une haie végétale qui respectera une hauteur maximale de 90 cm afin d'assurer la sécurité de circulation et le respect du triangle de visibilité, malgré l'obligation de planter deux arbres d'une hauteur minimale hors-sol de 2 mètres lors de la construction d'un nouvel immeuble, tel qu'exigé par l'article 12.6 du règlement de zonage no 38.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser, suite à l'analyse et recommandation, la dérogation mineure avec les modifications suggérées par le comité con-

sultatif d'urbanisme.

QU'afin d'obtenir un permis de construction, les modifications recommandées devront être présentes aux plans de construction réalisés par l'architecte, ainsi qu'au plan d'implantation au sol réalisé par l'arpenteur géomètre.

ADOPTÉE

R 2024-07-153

11. DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL POUR LE 125, RUE PRINCIPALE, LOT 2 362 408

CONSIDÉRANT QUE le projet propose la construction d'un immeuble multi logement, étant un usage autorisé dans la zone 205-P;

CONSIDÉRANT QU'à l'instar de la précédente propriété, le futur projet propose des espaces végétalisés;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est à l'angle de deux rues et est d'une superficie de 554,5 m², limitant ainsi les options d'aménagement du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé prend en considération certains détails architecturaux des immeubles résidentiels voisins, notamment la présence de balcons avec des garde-corps de couleur blanc;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du règlement portant sur les PIIA sont majoritairement respectés, bien que l'immeuble proposé soit d'une volumétrie supérieure aux immeubles résidentiels présents dans la zone 205-P;

CONSIDÉRANT QU'IL sera nécessaire de densifier le territoire, afin de répondre aux exigences des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT); CONSIDÉRANT QU'IL y a un besoin à répondre, quant à l'offre de logement au sein de la municipalité;

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'accepter partiellement le projet d'implantation et d'intégration architecturale tel que présenté.

Plus précisément, les membres du comité recommandent que :

- Sur la façade principale du bâtiment, de refuser d'installer des portes-patio, afin de respecter le caractère architectural des immeubles voisins et des normes patrimoniales. Afin de pallier à cette situation, il est proposé d'installer des portes simples et vitrées, ou encore, des portes françaises doubles;
- d'ajouter deux fenêtres verticales en bordure de chaque porte donnant accès aux balcons, afin de s'harmoniser aux façades des immeubles voisins qui comportent tous plusieurs fenêtres en façade principale;
- de refuser l'aménagement en cour avant, tel que présenté. Les membres recommandent qu'il soit installé dans la cour avant de ce terrain uniquement une haie végétale qui respectera une hauteur maximale de 90 cm, afin d'assurer la sécurité de circulation et le respect du triangle de visibilité, malgré l'obligation de planter deux arbres d'une hauteur minimale hors-sol de 2 mètres lors de la construction d'un nouvel immeuble, tel qu'exigé par l'article 12.6 du règlement de zonage no 38.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 125, rue Principale, lot 2 362 408, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

QU'afin d'obtenir un permis de construction, les modifications recommandées devront être présentes aux plans de construction réalisés par l'architecte, ainsi qu'au plan d'implantation au sol réalisé par l'arpenteur géomètre.

ADOPTÉE

R 2024-07-154

12. DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL POUR LE 192 RUE PRINCIPALE, LOT 2 368 889

Une demande de Plan d'implantation

et d'intégration architectural (PIIA) est présentée pour permettre la rénovation extérieure d'un bâtiment principal situé au 190-192, rue Principale et construit en 1939.

La demande porte sur l'ajout d'une fenêtre sur la façade avant du bâtiment et le changement de revêtement de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée sera des mêmes dimensions et matériaux, que les autres fenêtres présentes sur la façade avant;

CONSIDÉRANT QUE le matériau de revêtement de la toiture proposé s'apparente aux matériaux utilisés pour les toitures des propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés ne changent pas le caractère architectural de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du règlement portant sur les PIIA sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet d'implantation et d'intégration architecturale tel que présenté.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

R 2024-07-155

13. MADA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION

CONSIDÉRANT l'appel de projets du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA) du ministère de la Santé et des Services sociaux en vigueur jusqu'au 5 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés du programme offre une aide financière aux MRC engagées dans

une démarche MADA pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la MRC et des plans d'action MADA des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase, lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 a adopté sa Politique Municipalité amie des aînés 2024-2028 et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase confirme son engagement à déposer une demande d'aide financière collective dans le cadre du volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés du Programme de soutien à la démarche MADA 2024-2025, dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière collective au volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA) du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA de la MRC des Maskoutains et des municipalités participantes.

ADOPTÉE

R 2024-07-156

14. COMITÉ YAMASKA – AUTORISATION MADAME AMÉLIE GAMACHE

Il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Madame Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, puisse agir auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada au nom de la Municipalité de Saint-Damase à titre de personne-ressource;

ET

Que la Municipalité de Saint-Damase, si la

demande de restriction est acceptée, défraie les coûts initiaux de l'acquisition et de l'installation de la signalisation et de son entretien pour le règlement sur les restrictions visant l'utilisation de bâtiments (RRVUB), à sa promotion, l'éducation et à sa communication, et ce, pour le tronçon de la rivière Yamaska sur son territoire.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

15. CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance

depuis la dernière séance.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à disposition du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R 2024-07-157

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité

des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE

Alain Robert,
maire

Johanne Beaugard, DMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Robert, maire

AVIS AUX CITOYENS

CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

Règlement 146 sur l'utilisation de l'eau potable



UTILISATION	SANS PERMIS	AVEC PERMIS	PLAGE HORAIRE
REMPLISSAGE D'UNE PISCINE (ART. 7.8)	X		INTERDIT ENTRE 6H ET 19H EN SEMAINE. EN TOUT TEMPS LA FIN DE SEMAINE.
INSTALLATION D'UNE NOUVELLE PISCINE (ART.7.8)	X		REMPLISSAGE PERMIS POUR LORS DE L'INSTALLATION
LAVAGE D'UNE AUTOMOBILE (ART 7.9)	X		EN TOUT TEMPS, SELON VOTRE ADRESSE CIVIQUE : - ADRESSE CIVIQUE PAIR = DATES PAIRES - ADRESSE CIVIQUE IMPAIR = DATES IMPAIRES
ARROSAGE DES VÉGÉTAUX (MÉCANIQUE OU MANUEL À L'AIDE D'UN BOYAU (ART 7.3)	X		ENTRE 6H À 8H ET 19 H À 21 H - ADRESSE CIVIQUE PAIR = DATES PAIRES - ADRESSE CIVIQUE IMPAIR = DATES IMPAIRES
ARROSAGE MANUEL (JARDIN, POTAGER, FLEURS, ARBRE, ARBUSTE) (ART 7.2)	X		VALIDE EN TOUT TEMPS
NOUVELLE PELOUSE ET NOUVEL AMÉNAGEMENT (HAIES,ARBRES) (ART 7.5)		X	TOUS LES JOURS, ENTRE 6H À 8H ET 19 H À 21 H. VALIDE POUR 15 JOURS SEULEMENT PERMIS REQUIS
TROTTOIR, RUE, ENTRÉE CHARRETIÈRE (COUR) (ART. 7.9)	X		INTERDIT EN TOUT TEMPS

QUICONQUE CONTREVIENT À CES DISPOSITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE CONTRAVENTION.

Vous pouvez retrouver la version intégrale règlement 145 via notre site internet au : <https://www.st-damase.qc.ca/reglementation/>

Pour toutes **demandes de permis pour l'arrosage**, adressez votre demande à : info@st-damase.qc.ca

MOMENT D'HISTOIRE

Saviez-vous que la rue Saint-Étienne est la 4^e rue à voir le jour, dans les années 1943, en l'honneur du 8^e curé, M. Étienne Cordeau.

À l'époque, une meunerie, une quincaillerie Rona étaient sur cette rue et fermèrent leurs portes.

En 2010, la mairie de Saint-Damase ainsi que la bibliothèque ont pris pignon sur rue.

Une balade s'impose pour découvrir d'autres joyaux de la Municipalité de Saint-Damase.

CONNAISSEZ-VOUS JEAN-PHILIPPE CHAGNON?



Jean-Philippe est à l'emploi de la municipalité depuis le 8 avril 2024 et s'ajoute à l'équipe des employés aux travaux publics. De multiples tâches combleront ses journées.

*Nous lui souhaitons
bienvenue au sein de
l'équipe municipale.*

POUR TOUT SAVOIR CE QUI SE PASSE À ST-DAMASE

Que se passe-t-il avec la pression de l'eau ?
Est-ce que la route est barrée ?

Pour toutes ces questions, nous vous invitons à vous inscrire à Telmatik en visitant notre site internet :
<https://www.st-damase.qc.ca/>
ou nous faire parvenir votre demande à info@st-damase.qc.ca.



INSCRIPTION AU SYSTÈME DE
TÉLÉPHONIE D'URGENCE (TELMATIK)



Vous pouvez également nous suivre sur notre page facebook.

FEU À CIEL OUVERT

Par une belle soirée d'été, vous avez envie de faire un feu et de faire griller de bonne guimauve.

Mais :

ATTENTION :

Que vous soyez dans le village ou la campagne, vous devez avoir un pare-étincelles sur votre foyer.

Dans le cas contraire, un permis vous sera obligatoire pour un feu à ciel ouvert. (*selon le règlement 145 concernant la prévention des incendies*)



INFORMEZ-VOUS À VOTRE MUNICIPALITÉ

<https://www.st-damase.qc.ca/>
info@st-damase.qc.ca
Tél. : 450 797-3341

Collecte de sang d'HÉMA-QUÉBEC

Lundi le 12 août 2024, aura lieu la collecte de sang à la salle des Chevaliers de Colomb, au 155, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase, de 13 h 30 à 19 h 30.

Vous devez prendre rendez-vous en composant le **1 800 343-7264** ou en visitant le site internet <https://www.hema-quebec.qc.ca/>



ATTENTION!

Quelques jours avant le don de sang, soyez prévoyant et consommez des aliments riches en fer (mélasse, concombre avec pelure, céréales de bébé).

Buvez beaucoup d'eau!

En suivant ses règles, vous ne serez pas refusé!

COLLECTE DE SANG

Organisée par
FLEUR-AIMÉE CHOQUETTE

En collaboration avec



Conseil 3141



Saint-Damase

Lundi 12 août

SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB
155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase

SUR RENDEZ-VOUS

→ [hema-quebec.qc.ca](https://www.hema-quebec.qc.ca)

→ 1 800 343-7264



Présentez-vous, même si vous n'avez pas de rendez-vous, des places peuvent être disponibles.

Aidez-vous à atteindre l'objectif de 60 donneurs.

Donner du sang sauve des vies!

«Inviter vos proches à vous accompagner pour un don de sang, les hôpitaux en ont un grand besoin.»

Fleur-aimée Choquette,
Responsable et bénévole
de la collecte.

NOUVEAU MODULE DE JEU

Plusieurs d'entre vous ont probablement déjà remarqué l'arrivée du superbe bateau pirate dans notre parc et le remplacement du sable comme surface amortissante par de la fibre de terrain de jeux. Je suis très fier de ce projet et très heureux de voir les enfants en profiter au maximum dans un espace bien aménagé et sécuritaire.

Ce projet n'aurait jamais été possible sans l'appuie et l'aide de l'équipe des travaux publics. Ils ont accepté d'embarquer dans mon projet un peu fou et ils ont été présents du début à la fin. Je tiens à les remercier grandement pour leur temps et leur implication. C'est encore une fois une preuve que nous avons une équipe extrêmement dévouée à la municipalité.



J'espère que vous aurez la chance de venir profiter de nos nouvelles installations !

Merci !

INSCRIPTION – SESSION AUTOMNE 2024

DU 2 AU 8 SEPTEMBRE

SUR NOTRE PLATEFORME QIDIGO ET AU COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS

Vous recevrez par la poste quelques jours avant l'inscription la liste complète des activités qui vous seront offertes avec tous les détails.

FÊTE FAMILIALE 2024

**Dimanche
8 septembre**

Cette activité est organisée
pour les citoyens de Saint-Damase!

**Spectacle de Magie
"LE CHIEN-SHOW"
dès 13h**



**HORAIRE
DE LA
JOURNÉE**

- 11 h : Ouverture du site
- 11 h à 16 h : Structure gonflable
- 11 h à 16 h : Jeux d'Antan
- 11 h 30 à 13 h 30 : Hot-dog et breuvage gratuit (jus, eau, liqueur)
- 11 h 30 à 16 h : Pop-corn gratuit
- 12 h à 16 h : Maquillage
- 13 h : Spectacle de Magie "LE CHIEN-SHOW"
avec Yan Beauregard le magicien et ses Magie-Chiens est un spectacle de magie servi avec un brin de mystère, un soupçon de folie et une bonne dose d'humour. De plus, la présence de ses poilus en second plan rend cette présentation totalement unique.
- 16 h : Fermeture du site

Jacob McDuff, Coordonnateur en loisirs

loisir@st-damase.qc.ca • 450 797-3341 poste 4013

Bonnes vacances

PROFITEZ PLEINEMENT DE VOTRE ÉTÉ !

de toute l'équipe des Impressions KLM.



Physiothérapeute
Nathalie Beauregard

450 797-1111

188, Principale, St-Damase, Québec J0H 1J0

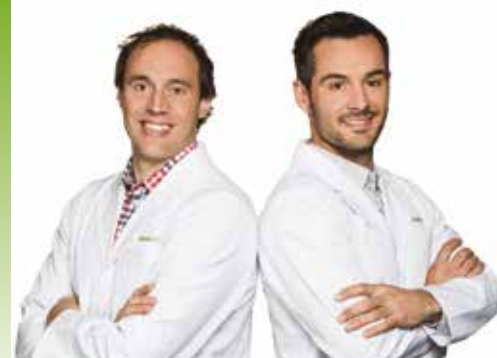
• CSST • SAAQ • PRIVÉ • REÇU ASSURANCE •

Dr Patrice Gosselin, Médecin
Dr Jean-Denis Lavoie, Médecin

Lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30
Vendredi de 9 h à 13 h
Sur rendez-vous

192, rue Principale
Saint-Damase, QC J0H 1J0

450 797-3385



P.-H. Aubin et É. Godbout
Pharmaciens


195, Principale, St-Damase **450 797-2110** • **1 855 797-2110**
(sans frais)

Heures d'ouverture :
lundi au jeudi : 9 h - 19 h 30 • vendredi : 9 h - 18 h • samedi : 9 h - 16 h

Livraison gratuite

Proxim
Votre destination bien-être

VENTE ~ INSTALLATION ~ SERVICE
 ~ Chauffage : Air chaud • Eau chaude • Huile
 Électrique • Plancher radiant
 Gaz Naturel • Gaz Propane
 ~ Climatisation
 ~ Échangeur d'air
 ~ Ventilation



CHAUFFAGE
JULES FRÉCHETTE & fils inc.

partenaire certifié gaz naturel
énergir

Membre
CMMTQ
 Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

24, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0
 chauffagejf@outlook.com | chauffagefrechette.com T 450 797.3434

LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS LOURDS

ÉQUIPEMENTS 4M

Nos équipements
 Excavatrice • Remorque • Chargeuse

Guillaume Monast
 514 923-2340
 www.equipements4m.com
 info@equipements4m.com



Service de couturière
JOLIE-ANNE
créations

- Réparations de vêtements
- Ajustements de vêtements
- Produits écoresponsables
- Créations sur mesure
- Proj. de vêtements

Déménagé au 380 avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe

ouverture:
 Samedi : 16h00
 Mercredi : 9h00 à 16h00
 Jeudi : 13h00 à 17h00
 Vendredi : 9h00 à 16h00
 Aussi disponible sur rendez-vous
 Tél.: 450-278-8031

75-1 rue St-Fabien, Saint-Damase, J0H 1J0



FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

GPS

Laser

Scrapper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.
 450-502-1679
 tmorier@gmail.com
 @NivellementMorier




USINAGE GÉNÉRAL

MI Mec-Indus Inc.

Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé
 Acier • Aluminium • Acier inoxydable

450 796.5811 450 223.4454
 122, route 137, La Présentation, Qc J0H 1B0 • mec-indus@hotmail.com



La Griffons Dor
 Diplômée de Canin Mode 2007

Toiletage
 Pour chiens et chats
 Prix : 35 \$ et plus

Amélie Blais
 676, rang Double
 St-Pie, QC J0H 1W0
 450 772-5797

Rabais de 5\$ à 10\$ pour nouveaux clients



VOTRE MAISON A BESOIN D'AMOUR?



FAITES-NOUS CONFIANCE
 FAITES LE BON CHOIX!

LES CONSTRUCTIONS STEVEN LUSSIER INC.
 Résidentiel | Commercial | Agricole
 450 278-2134

TOUS NOS SERVICES

- Toiture de bardeau et tôle
- Salle de bain
- Projet sur mesure
- Porte et fenêtre
- Balcon et patio
- Revêtement extérieur
- Bâtiment agricole
- Multilogements
- Garage | Agrandissement

stevenlussier.com

RBQ 5798-0765-01





























HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Nouveautés : Livres pour Enfants

								
L'Arc-en-ciel des émotions	A quoi rêves-tu, petite étoile?	Cherche et trouve de l'espace	Cherche et trouve Licornes	Hugo	Au resto avec papa et papa	Cajoline La séparation	Faire des erreurs? Jamais de la vie	Les drôles de choix d'Anna
								
Des bulles, je fabule!	Croki	Les marées intérieures	Le sablier arc-en-ciel	La revanche de l'ender dragon	Nénuphia et les secrets du lagon	Défense d'entrer v.14	Direct sur la palette v.2	La menace de l'ogre
								
Cristiano Ronaldo	Les requins	Je cuisine le souper	Encyclopétit L'imaginaire	Avions LEGO	Peut-on manger ses crottes de nez?	Les sports	Raconte-moi Cole Caufield	Civilisations Fascinante nature
								
La découverte des fonds marins	Animal Jack v.3	Le Club des Baby-Sitters v.10, 12	Naruto v.7 Manga	L'atelier des sorciers v.3, 4, 5 Mangas	L'atelier des sorciers v.3, 4, 5 Mangas	L'atelier des sorciers v.3, 4, 5 Mangas	Spy Family v.3, 4 Mangas	Spy Family v.3, 4 Mangas

Nouveautés Ados

					
Lore Olympus v. 2, 3, 4	Lore Olympus v. 2, 3, 4	Lore Olympus v. 2, 3, 4	Coupable	L'entre-monde v.2	Dans la tête d'Anna.com v.3
			L'Affaire Charlène Pettigrew		



Page Facebook :
Bibliothèque municipale
de Saint-Damase



Chantal Reichel, Responsable
Ta Biblio de Saint-Damase 📖 ❤️

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES



113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Nouveautés Adultes



Bienvenue aux nouveaux résidents!
La carte-biblio est offerte gratuitement
et permet d'avoir accès aux :



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1  ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	2  COMPTOIR DU CŒUR RECYCLAGE (bac vert)	3 BIBLIO FERMÉE
4	5 BIBLIO 17 h 30	6 CONSEIL MUNICIPAL 19 h 30 BIBLIO FERMÉE	7 BIBLIO 13 h	8  ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	9  ORDURES (bac noir)	10 BIBLIO FERMÉE
11	12 COLLECTE DE SANG HÉMA-QUÉBEC BIBLIO 17 h 30	13 BIBLIO FERMÉE	14 BIBLIO 13 h	15  ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	16  RECYCLAGE (bac vert)	17 COMPTOIR DU CŒUR BIBLIO 10 h
18	19 BIBLIO 17 h 30	20 BIBLIO 9 h 30	21 BIBLIO 13 h	22  ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	23  ORDURES (bac noir)	24 BIBLIO 10 h
25	26 BIBLIO 17 h 30	27 BIBLIO 9 h 30	28 BIBLIO 13 h	29  ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	30  RECYCLAGE (bac vert)	31 BIBLIO 10 h

ÉCOLE ST-DAMASE



École Saint-Damase

École de Saint-Damase recrute !

Vous avez envie d'avoir une influence positive sur le développement global des enfants d'âge scolaire ? Vous avez envie de travailler dans un milieu stimulant et engagé, dans un climat convivial et positif, et d'avoir la chance de trouver un équilibre entre travail et vie personnelle ?

L'école Saint-Damase sollicite des candidatures pour combler ses besoins en service de garde. Des postes de 35 heures à 9 heures par semaine sont à combler.

Le travail consiste à offrir une variété d'activités aux élèves tout en veillant à leur sécurité et à leur bien-être. Les éducatrices et éducateurs en service de garde préparent, animent et parti-

cipent au déroulement d'activités sportives, culturelles, de détente et ludiques. Nous sommes à la recherche de candidates et de candidats disponibles dès la rentrée scolaire.

Les employés recherchés doivent posséder des aptitudes créatives et aimer travailler avec les enfants.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 773-8355.

Hugo Leroux, directeur
École de Saint-Damase
18, rue Saint-Joseph
Saint-Damase, Québec, JOH 1J0

ACTIVITÉS MADA

ÉTÉ 2024

Bon repos pour cet été! En vous souhaitant des beaux moments de bonheur avec vos familles et vos amis. Profitons des belles régions de notre Québec. Il y a tant de beauté dans notre coin de pays.

Les activités MADA seront de retour à l'automne pour vous présenter des activités physiques diverses.

Pour les prochaines semaines nous vous souhaitons CARPE DIEM, l'instant présent.

*Un jour à la fois
Cela suffit
Ne regarde pas en arrière
En soupirant après le passé
Puisque déjà il est parti
Et ne sois pas troublé par le futur
Puisqu'il n'est pas encore là
Vis l'instant présent
Et rend le si merveilleux
Qu'il voudra la peine de t'en souvenir.*



Nous poursuivons l'enregistrement des marches que vous réalisez individuellement. Merci de nous communiquer vos résultats (nombre de marches) pour chaque mois ou chaque semaine au fgb1972@hotmail.com.

Françoise Phaneuf et Gervaise Beauregard,
responsables MADA || fgb1972@hotmail.com



« **Le bonheur est comme un parfum : on le porte sur soi pour le faire respirer aux autres** »

Souper après pétanque : le souper après pétanque aura lieu le 3 septembre à 17 h 30, au local du Complexe sportif.

Les **jeux intérieurs** du mardi et jeudi reprendront le 10 septembre à 13 h.

Le prochain **bingo** aura lieu le 18 septembre. Vous êtes tous et toutes invités à venir tenter votre chance.

Les **soirées de danse** reprendront en septembre. Les soirées de danse auront lieu le 4^e samedi de chaque mois. Donc, la première soirée se tiendra le 28 septembre.

Bonne fête à tous nos membres qui célébreront leur anniversaire de naissance en août

1er Claude Thébault	15 Johanne Charest
2 Ephrem Lachance	17 Agathe Thébault
3 Thérèse Beauregard Sylvie Lachance	20 Thérèse Laplante
4 Michel Messier Carmen Lussier	21 Josée Fréchette Jacques Roy Ginette Jodoin
8 Roland Sansoucy Mario Darsigny	22 Diane Guignard Édith Fréchette
9 Sylvain Bonin Micheline Richard	23 Alain Ménard
10 Laurent Darsigny Yvon Blanchette	24 Gilles Normandin
11 Lise Paris	26 Jean Robert Monique Tanguay
12 Raymond Choquette	27 Monique Normandin Pierre Fréchette Pierre Viens
13 Daniel Fréchette Jean-Pierre Legros	28 Réjean Ménard
14 Normand Beauregard Denise Gendron Denis Lamontagne	28 Ginette Beauregard

Lise Brodeur, présidente



COMPTOIR
DU COEUR

situé au 223, rue Principale

Vendredi 2 août

de 9h à 12h • vente régulière
de 12h à 15h • sac vert à 10\$

Samedi 17 août

de 9h à 12h • vente régulière

N'oubliez pas d'apporter vos sacs.

Pauline Lamontagne

Merci à toutes les bénévoles et donateurs!

Votre maison est encombrée d'articles et vous souhaitez vous en départir. Le comptoir du cœur de Saint-Damase accepte plusieurs objets dans leur conteneur, cependant, ce lieu n'est pas une poubelle.

Les objets inadmissibles sont : meuble, siège d'auto, tout ameublement d'enfant (bassinette, matelas, chaise haute, poussette), ordinateur, clavier, écran, couteaux de toutes sortes (arts martiaux et autres).

Les dons acceptés sont : les vêtements, jeux, livres, vaisselle et ceux-ci ne doivent pas être souillés.

P.S. Prenez note que vous êtes surveillés par caméra. Nous nous réservons le droit de vous rapporter ce qui n'est pas conforme. Il en va de votre collaboration si vous voulez que ce service vous soit encore offert.

Merci de votre compréhension



**Les Chevaliers
de Colomb**
du conseil de St-Damase
no. 3141

Chers lecteurs,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !

La prochaine réunion le 17 septembre à 19 h 30. Assemblée pour les Chevaliers du conseil 3141 sont invités à assister en grand nombre.

Pour les nouveaux Membres arrivants, votre présence parmi nous serait très appréciée.

Notamment, on profitera de cette rencontre pour participer activement aux mouvements du nouveau conseil d'exécutif 2024-2025 et tous les membres sont bienvenus.

Dates à ne pas oublier :

15 août : Assomption
Fête nationale de l'Acadie
2 septembre : Journée nationale des Autochtones

Fraternellement vôtre,
de l'Exécutif des Chevaliers de Colomb - Conseil 3141

LA PENSÉE DU MOIS : TEMPS

« Chaque moment de chaque jour déborde de messages. »

155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0
Téléphone : 450 797-3862 • Courriel : infos@cdeconseil3141.ca
Visitez le site internet : <https://cdeconseil3141.ca>



**L'AFEAS est présentement en vacances
jusqu'au mois de septembre.**
Profitez du beau temps

*Bonnes
Vacances*

*Ghislaine Lussier,
présidente*



FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE

140, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Tél. : 450 797-3311 - Téléc. : 450 797-3725 - damasiens@outlook.com
Heures d'ouverture - lundi - mardi - jeudi : 9 h à 15 h - vendredi : 9 h à 12 h



INSCRIPTIONS Catéchèse paroissiale Année 2024-2025



L'inscription 2024-2025 en catéchèse est pour les enfants qui commenceront leur démarche et qui auront 8 ans avant le 1^{er} octobre 2024. Les responsables de la catéchèse ont mis au point un formulaire d'inscription à remplir en ligne.

Coût pour chaque enfant inscrit en catéchèse 30 \$/par année.

Pour les parents intéressés à inscrire leur.s enfant.s :

1. faites une recherche sur le Web, demandez catechese.ca (sans accent)
2. dans la page d'accueil, dans la section inscription, cliquez sur formulaire.

catechese.ca
<https://www.catechese.ca> - Étape 1

accueil [Catéchèse Saint-Pie, Saint-Damase et Saint-Dominique]
Bienvenue sur nos pages des parcours de catéchèse de Saint-Damase, Saint-Pie, et Saint-Dominique. Vous y trouverez des informations générales sur notre parcours de catéchèse ...

<p>Mise En Scène De La Passion Courriel fabrique1@cgocable.ca. 1211 rue Principale, St-Dominique, Québec, J0H ...</p>	<p>Sophie tessier Parcours 1 Courriel damasiens@cgocable.ca. 140 rue Principale, St-Damase, Québec, J0H 1J0 ...</p>
<p>Parcours 2 Michelle Tessier Courriel fabrique1@cgocable.ca. 1211 rue Principale, St-Dominique, Québec, J0H ...</p>	<p>À propos des parcours Paroisse Saint-Dominique Courriel fabrique1@cgocable.ca. 1207 rue ...</p>

Afficher uniquement les résultats de catechese.ca

Catéchèse de Saint-Damase, Saint-Pie et Saint-Dominique Étape 2

Bienvenue sur nos pages des parcours de catéchèse de Saint-Damase, Saint-Pie, et Saint-Dominique. Vous y trouverez des informations générales sur notre parcours de catéchèse et sur la préparation aux sacrements (pardon, première communion et confirmation). Vous trouverez aussi des nouvelles du club Unis-vert, un groupe de jeunes adolescents qui s'impliquent dans la communauté de Saint-Pie.

Pour toute autre information, contactez-nous par courriel et il nous fera plaisir de vous répondre.

L'équipe des responsables
Sophie, Michelle et Karman
catechese223@icloud.com

C'est le temps des inscriptions pour la catéchèse des paroisses de Saint-Damase, Saint-Pie et Saint-Dominique pour l'année 2023-2024

Qui peut s'inscrire?
Un enfant qui a 8 ans avant le 1er octobre 2023.

Comment s'inscrire?
Compléter [le formulaire](#) avant le 1er septembre.

Ou appeler au presbytère de Saint-Damase au 450-797-3311

L'AVENTURE DU KAPOAH

Comme à l'époque médiévale, laisse-toi entraîner dans une nature aux riches écosystèmes. Profite d'expériences de camping, de refuges, d'auberges et de monastères, avec même la possibilité de prendre des pauses et de rendre des services sur place!

En solo, en couple, en famille ou en groupe, sportif (trekking) ou promeneur, que les paysages à couper le souffle de Charlevoix, du fleuve St-Laurent et de la Côte-de-Beaupré t'inspirent ! Que de nombreuses rencontres amicales et interculturelles t'enrichissent sur ces trois sentiers du *Compostelle* « équivalent » pour le Nord de l'Amérique (*Kapoah*). Associe-toi aux pèlerins venus d'ailleurs, les *Pilgrims on the North American Kapoah*, los peregrinos, gli pellegrini, etc., viens !



Photo: Fonds Daniel Abel

Sur des routes rurales et historiques, des chemins forestiers, même des sentiers de montagne, sois compté parmi celles et ceux qui plongeront dans l'aventure du *Compostelle* « équivalent » pour le Nord de l'Amérique (*Kapoah*) vers Notre-Dame de Québec.

Pour information, visitez le site Internet : <https://www.kapoah.com/>

DÎME 2024 - 75 \$ PAR PERSONNE MAJEURE



LES VACANCES ET LE TEMPS DES FOINS

À la fin des classes, nos camarades du village étaient fous de joie, car ils pouvaient enfin profiter de vacances bien méritées. Les enfants de la campagne l'étaient moins, car l'été représentait beaucoup de travail, les travaux de piochage de betteraves, le temps des foins, la récolte des tomates ou des fraises nous attendaient et si nous avions du temps libre, nous pouvions aussi ramasser des roches ! Mes sœurs aînées et mon frère avaient déjà récolté les tomates au début des années 1960, et mes petits cousins avaient la tâche fastidieuse de récolter les fraises. Les travaux à la ferme sont omniprésents, je me souviens de la traite des vaches et aussi des champs de betteraves. Mes parents m'apprenaient à piocher la betterave, j'avais une pioche à manche court et j'étais courbé, je devais apprendre à démarier les betteraves et à laisser une bonne distance entre elles. Je me souviens que les rangs de betteraves étaient comme une rangée de fleurs. Nous travaillions du matin jusqu'au soir, après la traite des vaches de la soirée et après notre souper, nous devions retourner dans le champ de betteraves pour donner un dernier petit coup avant de nous coucher. Mon père cependant prenait soin de nous amener au bar laitier du village pour nous payer un cornet de crème glacée, et nous avions aussi le droit de regarder l'émission très populaire à l'époque *Moi et l'autre* avec Dominique Michel et Denise Filiatrault, après cette distraction nous regagnions alors notre lit. En 1968, j'apprenais à conduire le tracteur pour le temps des foins, j'étais en quelque sorte le conducteur du tracteur qui actionnait la presse à foin. Des années auparavant, j'étais près de ma grande sœur qui faisait la même tâche que moi, mais quelques fois je devais aussi aider mon frère et mes sœurs à décharger les voitures

remplies de foin dans la tasserie. Dans la tasserie, il faisait une chaleur épouvantable et j'avais hâte de sortir de cette fournaise.

Un jour, mon père s'effondra dans la voiture en essayant de déplacer une balle de foin rectangulaire, le foin était trop humide, il me fit signe de tout arrêter, nous reprendrons le travail lorsque le foin sera plus sec. Notre presse à foin de marque New Holland était une presse à haute densité, comme la plupart des presses à foin qu'on trouve en Amérique du Nord, le foin est pressé de façon très compacte ce qui donne des balles de foin trop lourdes pour être manipulées si le foin est trop humide. En Europe, il existe des presses à moyenne ou à basse densité, les balles de foin sont moins serrées (plus lousse), et donc plus faciles à manipuler ce qui permet de presser du foin humide. Les agriculteurs doivent toutefois utilisés dans leur grange un système de circulation d'air pour permettre le séchage du foin. À la fin des années 1950 ou au début des années 1960, une compagnie de machine agricole du Canada avait importé un modèle de presse à foin fabriquée en France. Les agriculteurs canadiens l'avaient baptisé la « french hay baler », Ils n'aimaient pas cette presse, non pas parce qu'elle était française, mais qu'elle pressait le foin à basse densité et ce fut rapidement la fin de l'aventure de cet équipement au Canada. Il ne doit donc plus rester beaucoup de ces presses au Canada et même en Amérique du Nord. Si un agriculteur trouve à Saint-Damase dans sa vieille grange, une presse Cockshutt modèle 375, il a le privilège de posséder une machine très rare, mais j'ignore complètement sa valeur.

Claude Beauregard, le fils de Pierre Beauregard et de Céline Palardy

Comité du Patrimoine de Saint-Damase

Gaétan Poirier, Président Fleur-Aimée Choquette, Sec.-trésorière
Claude Beauregard, secrétaire et rédacteur Guy Leroux, administrateur

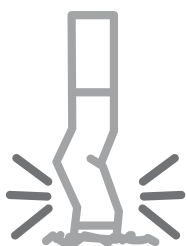


PRÉVENIR LES RISQUES MÉGOTS DE CIGARETTES



SAVIEZ-VOUS QU'UN MÉGOT DE CIGARETTE PEUT SE CONSUMER DURANT PLUS DE 3 HEURES?

Évitez de lancer vos mégots de cigarette dans la nature puisque vous pourriez déclencher un incendie! Annuellement, en période de sécheresse, les pompiers reçoivent plus d'une quinzaine d'appels pour des feux en lien avec les mégots de cigarette.



Il est important de disposer des mégots de cigarettes adéquatement. Vous devez :

- Éteindre les mégots dans un cendrier conçu à cet effet (contenant non combustible rempli de sable, d'eau, etc.).
- Placer les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable.
- Vérifier que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau, avant de vider un cendrier.

Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle.

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique

La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie



En Montérégie, près de 170 personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2023. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans toute la région. Les tiques transmettent d'autres maladies graves, telle que l'anaplasmose. Cette maladie qui n'était présente qu'aux États-Unis, est maintenant rapportée en Montérégie, avec 8 cas en 2023. Les changements climatiques ont un rôle à jouer dans l'augmentation des infections transmises par les tiques. En effet, les étés plus chauds et plus longs, ainsi que des hivers moins froids peuvent favoriser l'activité des tiques sur une plus longue période. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de mai et septembre, mais il est possible de se faire piquer dès que les températures dépassent le 4^o C.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés, les parcs et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la [tique est retirée](#) en moins de 24 heures;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un pharmacien ou d'un médecin pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique est indiqué pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier pour séparer les aires d'activités et de jeux des zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, juin 2024

LES VACANCES



Les vacances sont essentielles à plusieurs niveaux. Notamment, elles offrent l'opportunité de se reposer et de recharger ses batteries. La vie quotidienne peut être très occupée avec le travail, l'école, les responsabilités familiales et sociales, et les vacances sont un moment pour échapper à cette routine et se ressourcer physiquement et mentalement.

Au niveau de l'école, l'été est traditionnellement une période de pause pour les élèves et les enseignants après une année scolaire chargée. De plus, l'été offre l'occasion aux élèves de participer à des activités récréatives, culturelles ou sportives, ce qui contribue à leur développement global.

Ce temps de repos pour soi peut encourager la créativité, la réflexion et la croissance personnelle. Lorsqu'on échappe à la routine quotidienne, on peut avoir le temps et l'espace nécessaires pour réfléchir à sa vie, ses objectifs et ses aspirations, ce qui peut conduire à des idées nouvelles et inspirantes!

SARCA Mobile est présent pour vous accompagner dans l'exploration de vos idées naissantes. Les services sont disponibles tout l'été, il n'y a que durant la semaine du 15 au 19 juillet que toutes les conseillères et conseiller sont en vacances. Osez communiquer avec nous si une envie de changement se pointe à votre porte!

Audrey Gatineau,
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731



 **ENTRAIDE**
pour hommes

Souvent nous parlons des situations de violence pour les femmes, mais il y a également des organismes pour les hommes.

Si vous vivez de la violence conjugale ou familiale, conflits conjugaux et familiaux, informez-vous pour un service professionnel et confidentiel.

**Vous pouvez téléphoner au numéro sans frais au
1-833-651-4447 ou visitez le site internet
<https://www.entraidepourhommes.org>**

**SITUATION DE VIOLENCE, CONFLITS CONJUGAUX
OU RUPTURE AMOUREUSE DIFFICILE...**



**UN PROJET D'AFFAIRES OU
DE NOUVELLE
ENTREPRISE?**

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com  


**SAINT-HYACINTHE
TECHNOPOLE**
Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe



« Ne les relâchez pas! »

Le Poisson rouge (*Carassius auratus*)

Le poisson rouge est un poisson originaire d'Asie. Il est très populaire dans le monde de l'aquariophilie pour ses couleurs éclatantes, sa grande robustesse et son faible prix.

Sa longévité lui permet de vivre de nombreuses années et ainsi devenir très grand. Ainsi, le petit bocal ne convient plus à celui-ci et plusieurs propriétaires finissent par le relâcher dans la nature.

Impacts sur nos activités et notre santé :

- Mesures d'extermination coûteuses en temps et en argent ;
- Nuisance à la pêche sportive en réduisant la clarté de l'eau.



Impacts sur les écosystèmes :

- Compétition pour la nourriture, les zones de fraie et d'alevinage avec les espèces indigènes ;
- Transmission de maladies et de parasites pouvant nuire aux espèces indigènes ;
- Modification du milieu naturel, notamment en remuant les sédiments. Ils peuvent aussi obstruer les branchies des poissons et nuire au développement des œufs et des larves de nombreuses autres espèces.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES ESPÈCES ENVAHISSANTES
www.covabar.qc.ca/documentations

COVABAR Canada

Étude de Me Christine Richer
notaires
inc.

VOTRE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION,
CESSIONNAIRE DES GREFFES DE
ME PIERRE-PAUL CHAGNON, ME BERNARD CHAGNON,
ME BENOIT RIVET, ME NATHALIE CARRIER
ET ME CATHERINE PARADIS

Me Christine Richer
Me Audrey Vadnais

Pour que tout se passe bien, faites confiance
à l'expertise juridique de notre cabinet.

- Droit agricole
- Succession et testament
- Mandat de protection
- Refinancement
- Achat d'une propriété
- Procédures non-contentieuses
- Et bien plus !



450 536-0812
WWW.NOTAIRERICHER.COM

MONT-SAINT-HILAIRE
385, boul. Sir Wilfrid-Laurier
RICHELIEU
1040, 1^{ère} Rue

**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

**Carrossier
ProColor.**
Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES

Jodoin & Lalime

La Maison Jodoin,
une entreprise professionnelle
de chez vous !

www.maisonjodoin.ca



Marieville
450 460.2430

Saint-Damase
450 797.3889

Sainte-Madeleine
450 795.3395

Rita FLEURISTE
SAINT-HYACINTHE

460, avenue de l'Hôtel-Dieu, Saint-Hyacinthe, QC J2S 5J5
450 774-6152 • 1 800 337-6152
info@ritafleuriste.net • www.ritafleuriste.net

De la conception à la livraison !

impressions
KLM



T 450.795.3219 • C info@impressionsklm.com
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
www.impressionsklm.com

...TOUT...
SOUS LE MÊME TOIT : MENUISERIE • PLOMBERIE • DÉCORATION

MENUISERIE
RL Lachance inc.
Armoires de cuisine
Vantité • Plomberie • Céramique

211-A, St-Joseph, St-Damase (Qc) J0H 1J0
Tél. : 450 797-2181 • Fax : 450 797-3948
info@menuisierierl.ca



Régis et Louise-Andrée
propriétaires

Licence RBQ : 8005-8951-48

Valérie Lachance
Décoratrice

Services et conseils à domicile

Tél. : 450 797-8989

Fax : 450 797-3948

211-A, St-Joseph
St-Damase, (Qc) J0H 1J0



Résidence certifiée
pour personnes
semi-autonomes

ALZHEIMER, si un de vos proches en souffre il y a un endroit pour lui.

Une invitation au bonheur de vivre

Pour une plus grande sécurité nous avons aménagé
une unité de vie sécurisée pour personnes atteintes
de déficiences cognitives et alzheimer.

*Invitant
& relaxant*

Jardin floral avec fontaine.

- Immeuble maintenant giclé
- Programme d'activité & cuisine d'été pour les familles
- Immeuble **SÉCURISÉ** et **CLIMATISÉ**
- Terrasse chauffée
- Agriculture urbaine
- Poulailleur de ville

NOUVEAU DÉCOR !



NOURRITURE MAISON CUISINÉE SUR PLACE ET SERVIE À VOLONTÉ

Wi Fi Disponible
gratuitement

780, rang du Bas-Corbin
Saint-Damase
(À seulement 15 minutes de l'hôpital)
450 797-3648

Pour les informations complètes : www.manoirst-damase.com